

Vendredi 13 mars 2020

A la suite de l'annonce du Président de la République, Emmanuel Macron, de fermeture de l'ensemble des écoles, collèges, lycées et université sur le territoire français à compter du lundi 16 mars 2020 et ce jusqu'à nouvel ordre, le Département de la Loire, en concertation avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Loire Forez Agglomération, a décidé de suspendre dès lundi prochain et sans limitation de durée les transports du réseau de Transports Interurbains de la Loire (TIL) affectés à l'usage exclusif des élèves.

Sont concernés par ces dispositions :

- les transports scolaires,
- les doublages de lignes régulières,
- les transports spécifiques des élèves en situation de handicap.

Les 27 lignes régulières constitutives du réseau continueront de circuler normalement (période verte du calendrier du réseau), ainsi que les 15 lignes de proximité.

Dans les prochains jours, il est conseillé aux voyageurs se déplaçant sur le réseau :

- de limiter ou remettre les déplacements non contraints en transport public,
- de bien respecter avant, pendant et après le transport, les gestes barrières et les consignes de précaution et d'hygiène diffusés par les autorités sanitaires,
- de consulter régulièrement l'évolution du trafic. Des informations régulières peuvent être consultées sur www.loire.fr –rubrique alertes TIL-, ou auprès de votre transporteur, en s'abonnant en particulier aux services d'alertes SMS mis en place.

Contact presse :

jean-pierre.chapuis@loire.fr : 06.23.08.40.51